



Département du TARN
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025

ID : 081-218102713-20251211-DC251211080-AR

**DECISION N° DC-251211-080
(Commande Publique)**

**Avenant à un Marché à Procédure Formalisée
Marché N° 2024-FCS-08**

**Fourniture de matériels pour les ateliers municipaux destinés à l'entretien et la maintenance
Lot n° 5 - Peinture**

AVENANT N°1

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 relatifs aux marchés passés en procédure formalisée ;
- Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu le marché public n°2024-FCS-08 relatif à la Fourniture de matériels pour les ateliers municipaux destinés à l'entretien et la maintenance - Lot n° 5 : Peinture, conclu le 20/12/2024 avec la société ZOLPAN
- Vu le projet d'avenant n° 1 ayant pour objet le transfert du marché à un nouveau titulaire ;
- Considérant qu'il y a lieu d'approuver ledit avenant,

DÉCIDE,

Article 1. D'approuver l'avenant n° 1 au marché public n° 2024-FCS-08 – Lot 5, conclu avec la société ZOLPAN (17, quai Joseph Gillet 69004 Lyon) ayant pour objet le transfert à la société COULEURS DE TOLLENS (12 Cours Michelet Carré Michelet 92800 Puteaux), consécutivement à la fusion intervenue entre la société cédante et le nouveau titulaire, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2. De signer l'avenant susmentionné ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Article 3. De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

Article 4. De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 11 décembre 2025


Le Maire,
Raphaël BERNARDIN

Délai et recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



AVENANT N°1 CESSION DU CONTRAT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Hôtel de Ville

Parc Georges Spénale

81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Courriel : marches.publics@ville-saint-sulpice-81.fr

Représenté par : Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

B - Identification du titulaire du marché

ZOLPAN

17 Quai Joseph Gillet

69004 LYON CEDEX

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Fourniture de matériels pour les ateliers municipaux destinés à l'entretien et la maintenance

Lot 5 - Peinture

Référence du marché : 2024-FCS-08-05

Date de la notification : 20/12/2024

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant formalise le transfert du marché au nouveau titulaire à compter du 01/01/2026, consécutivement à la fusion intervenue entre la société cédante et le nouveau titulaire.

Titulaire cédant : ZOLPAN

Nouveau titulaire : COULEURS DE TOLLENS

12 Cours Michelet Carré Michelet

92800 PUTEAUX

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

A compter du 01/01/2026, le nouveau titulaire s'engage à effectuer la reprise pure et simple de l'ensemble des droits et obligations résultant du précédent contrat.

E - Signature du titulaire du marché

A Puteaux.....
Le 11/12/2025.....

Signature du titulaire cédant

Didier Joublin  Signature numérique
de Didier Joublin
Date : 2025.12.11
13:31:39 +01'00'

A Puteaux.....
Le 11/12/2025.....

Signature du nouveau titulaire

Didier Joublin  Signature numérique
de Didier Joublin
Date : 2025.12.11
13:31:58 +01'00'

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :